

Montréal, le 13 février 2024

M. Éric Girard

Ministère des Finances 390, boulevard Charest Est Québec (Québec) G1K 3H4

Objet : Propositions de l'industrie des dépanneurs : les priorités pour le prochain budget 2024 du gouvernement du Québec

Monsieur le ministre,

Au nom du Conseil canadien de l'industrie des dépanneurs (CCID), nous tenons à porter à votre attention les priorités des détaillants québécois pour le prochain budget 2024 du gouvernement du Québec. Ces priorités qui seront détaillées ici concernent les défis posés par la contrebande de tabac, les frais de carte de crédit appliqués sur les taxes provinciales ainsi que d'honorer les engagements financiers pour assurer les services de proximité en régions.

Au niveau national, le CCID est un organisme à but non lucratif qui rassemble et représente les détaillants, distributeurs et manufacturiers de l'industrie des dépanneurs. Ceux-ci emploient 202 000 personnes pour des ventes de 54 milliards \$ et rapportent 25 milliards \$ en revenus aux différents paliers de gouvernement au Canada. Les 5 800 dépanneurs du Québec emploient 50 138 personnes et rapportent 4 milliards \$ en taxes au gouvernement du Québec.

## Taxes sur le tabac et lutte à la contrebande

Depuis le 1er avril 2019, Québec a haussé le taux de la taxe dédiée sur le tabac de 26,85 %. De plus, les comptes publics reflètent clairement comment ces augmentations de taxes se traduisent en baisses de revenus fiscaux pour la même période, les revenus générés par la taxe dédiée sur les produits du tabac ayant décliné de 14,81 %. Il devient évident que fiscalement les hausses de taxes au niveau actuel sont régressives et contreproductives.

Le seul résultat de ces hausses est de réduire les ventes légales autant des cigarettes que des produits de vapotages dans nos commerces et de stimuler la contrebande de tabac en général.

Pour ces raisons nous demandons d'instaurer un moratoire sur toute nouvelle hausse de taxe sur les produits du tabac. Par ailleurs, le gouvernement doit continuer à investir dans sa lutte contre la contrebande de tabac et à s'attaquer à son corollaire, le crime organisé.

Le programme ACCES Tabac (Actions Concertées pour Contrer les Économies Souterraines) est une initiative gouvernementale mise en place en 2001 et destinée à contrer le commerce illégal de tabac. Selon le ministère de la sécurité publique, l'an dernier le gouvernement a investi 14 millions \$ dans ce programme et celui-ci a contribué le double en amendes et valeurs de saisis. Il est devenu un modèle de lutte à la contrebande à travers le Canada.

Nous demandons au ministre des Finances, non seulement de continuer à investir, mais de doubler le financement actuel du programme ACCES Tabac. De plus, il est maintenant bien établi que le trafic de tabac illégal est contrôlé par le crime organisé et qu'il sert à financer le trafic encore plus lucratif du commerce illégal de la drogue et des armes à feu. Le gouvernement a mis sur pied la stratégie CENTAURE qui a pour mandat d'assurer une pression constante sur le crime organisé. Elle permet à la Sûreté du Québec ainsi qu'à tous les corps policiers partenaires de maximiser leurs efforts au niveau national, régional et local, ciblant à la fois l'approvisionnement, l'importation, la distribution et la possession illégale d'armes à feu.

Il nous apparait essentiel que le budget 2024 assure un financement important à ces deux programmes pour assurer à la fois une équité du marché et renforcer la sécurité publique.

## Crédit de taxes pour détaillants

Avec la tendance croissante à se tourner vers les paiements numériques apparue depuis la pandémie, il est devenu extrêmement onéreux pour nos détaillants d'être les percepteurs d'impôts pour le gouvernement. Lorsqu'un achat est effectué par carte de crédit, nous assumons les frais d'interchange de la carte du consommateur sur le montant total de l'achat, taxes incluses, et pas seulement sur le produit lui-même. L'année dernière, la moyenne, par magasin, en taxes provinciales perçues était de 687 492 \$. Il s'agit de sommes qui représentent un coût non récupérable et qui sortent directement de l'économie du Québec

Les dépanneurs perçoivent beaucoup de taxes pour le gouvernement du Québec. En 2022, nos détaillants ont

perçu 4.0 milliards \$ en taxes :

• Tabac: 535,8 millions

Essence: 1,6 milliard

Loterie: 416 millions

Taxes de vente : 1,26 milliard

Nous demandons au gouvernement du Québec d'introduire un nouveau crédit de taxes pour nos détaillants afin

de partiellement éponger les frais d'interchange qu'ils supportent pour percevoir les taxes. Nous proposons un

crédit équivalent à la moyenne pondérée canadienne des taxes à la consommation, soit un crédit équivalent à

10,05 % (basé sur la proportion taxable des produits vendus en magasin de plus de 90 %). Ce crédit serait

directement appliqué sur des montants de TPS et de TVQ déclarés à Revenu Québec - TPZ-500.

Engagement de 470 millions en régions pour les commerces de proximité

Nous commençons seulement à cerner les impacts socio-économiques de la pandémie. Le rôle essentiel que

joue chaque dépanneur dans sa communauté est reconnu par tous aujourd'hui. Un peu plus de 30 % des 5 800

dépanneurs du Québec sont situés en régions. Malgré leur apport vital, plus de 300 dépanneurs ont dû fermer

leur porte l'an dernier. En plus de l'exode de population de certaines régions, de nombreux facteurs comme

l'augmentation continue des charges fiscales, des frais de cartes de crédit, de la contrebande de tabac et des

coûts de la main d'œuvre ne peuvent plus être surmontés.

Le CCID apporte son soutien aux organisations signataires du « Plan pour la vitalité des cœurs de villes et de

villages ». Une trentaine d'organisations de plusieurs régions qui demandent au premier ministre François Legault

de tenir sa promesse électorale d'investir 470 millions \$ pour aider les villages du Québec à assurer les services

de proximité à leurs citoyens.

Afin de renforcer la compétitivité et l'attractivité des cœurs de villes et villages, il faut de nouvelles règles fiscales,

selon les organisations signataires. Ces nouvelles règles devraient tenir compte d'une meilleure équité entre

commerce physique et commerce électronique, selon les signataires du plan.

p. 3

Ils réclament également une stratégie de localisation exemplaire des édifices publics comme les CLSC ou les succursales de la Société des alcools du Québec (SAQ), pour que ces établissements contribuent au développement des centres-villes.

En terminant, nous tenons à réitérer que nous espérons que le prochain budget du Québec contiendra les mesures proposées par le CCID pour faire face aux défis posés par la contrebande de tabac, les frais de carte de crédit appliqués sur les taxes provinciales et de mener à terme les engagements financiers pour assurer les services de proximités en régions.

Je tiens à vous remercier de m'avoir donné l'occasion de partager nos analyses et nos recommandations.



Michel Gadbois Vice-président, Conseil canadien de l'industrie des dépanneurs